

ANNOT, le 18 janvier 2016

Mr le Préfet des Alpes de Haute Provence
8, rue du Docteur Romieu

04000 DIGNE LES BAINS

Objet : SDCI des Alpes-de-Haute-Provence – projet de fusion des communautés de communes composant le périmètre du Pays A3V

Monsieur le Préfet,

Le Conseil municipal de la commune d'ANNOT, lors de sa séance du 26 novembre 2015, a, par 12 voix pour et 3 abstentions (les nôtres) approuvé le projet de schéma départemental de coopération intercommunale que vous avez présenté à la Commission départementale de coopération intercommunale le 12 octobre 2015.

Cette décision a été corroborée par l'ensemble des conseils municipaux des communes actuellement membres de la communauté de communes Terres de Lumière, et par le conseil communautaire également.

S'agissant des autres intercommunalités formant le Pays A3V, nous avons noté le refus de la communauté de communes du Pays d'Entrevaux, et, s'agissant de la vallée du Verdon, de nombreuses interrogations et interventions, tant des conseils municipaux, que des conseils communautaires, portant sur le bien-fondé de cette proposition.

Nous nous permettons de vous remettre notre analyse de cette situation, présentée en séance, aboutissant à la demande « qu'une étude alternative à la proposition de création du pôle du Verdon, consistant à examiner la possibilité d'un rapprochement avec les communautés de communes du pays d'ENTREVAUX et des Alpes d'Azur, pour former un ensemble cohérent, capable de structurer et d'impulser des politiques publiques conformes aux besoins et attentes des habitants et des entreprises, soit menée dans les plus brefs délais. ». Nous avons noté que le conseil communautaire d'Alpes d'Azur, séance du 5 décembre 2015, a approuvé une motion en faveur du rapprochement de Pays d'Entrevaux et d'Alpes d'Azur.

Nous reformulons cette demande auprès de vous, car nous restons convaincus que la réunion des 2 intercommunalités d'ENTREVAUX et d'ANNOT avec celles de la vallée du Verdon est contraire à l'esprit de la loi NOTRE, et, en tous les cas, n'apportera pas de garanties quant à la pérennité des services publics, ni quant à la capacité financière pour assurer un développement économique et social au bénéfice des habitants, que la loi est censée favoriser.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos sentiments distingués.



Philippe RIGALT
rigaultphilippe@wanadoo.fr
Conseiller municipal et conseiller
communautaire



Francis KUHN
fkuhn@wanadoo.fr
Conseiller municipal



Audrey LESUEUR-GRAC
audreygraclesueur@orange.fr
Conseillère municipale

Pièce jointe